

## Danemark

Selon le Service danois des statistiques, les flux migratoires à destination du Danemark se sont accrus de 11 % entre 2013 et 2014, de 78 300 à 86 700 personnes. Le nombre de citoyens danois dans les flux entrants est resté plus ou moins constant, aux alentours de 19 000. Parmi les étrangers ayant immigré au Danemark en 2014, les ressortissants les plus représentés sont les Syriens (5 900), les Roumains (5 300), les Polonais (5 000), les Américains (3 400) et les Allemands (3 100). Si les flux sortants ont légèrement progressé – de 48 400 à 49 200 personnes entre 2013 et 2014 – l'émigration de citoyens danois est restée stable, aux alentours de 18 000 personnes. Le solde migratoire est donc positif de 37 500 personnes en 2014.

En janvier 2015, le nombre d'immigrés (c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger dont les parents sont tous deux de nationalité étrangère ou nés à l'étranger) résidant au Danemark s'élevait à un peu plus de 500 000, soit une progression de 5 % en un an. Le pays d'origine de ces immigrés est en premier lieu la Pologne (7 %), suivie par la Turquie (6 %), l'Allemagne (6 %), l'Iraq et la Roumanie (4 % chacun). Le pourcentage d'immigrés dans la population totale danoise est passé de 8.5 % en janvier 2014 à 8.9 % un an plus tard.

Au total, 72 300 permis de résidence ont été délivrés en 2014, soit 11 % de plus qu'en 2013 (64 600). Pour ces deux années, les bénéficiaires étaient pour presque la moitié des ressortissants de l'UE/EEE. En 2014, 41 % de l'ensemble des permis ont été délivrés à des fins d'emploi, et 15 % pour des raisons familiales. La même année, près de 17 000 permis de travail ont été octroyés à des ressortissants de l'UE/EEE, principalement des Polonais (4 100), des Roumains (3 900) et des Litvaniens (1 800). 12 400 permis de résidence à des fins d'emploi ont été attribués à des ressortissants de pays hors EEE, principalement des Indiens, des Chinois et des Iraniens. La hausse de 8 % du nombre de permis de travail entre 2013 et 2014 est due à l'augmentation des travailleurs indépendants et des membres de la famille accompagnants.

Le nombre total de demandes d'asile a plus ou moins doublé entre 2013 et 2014, passant de 7 600 à 14 800. Les ressortissants syriens représentaient à eux seuls 48 % de l'ensemble des demandes en 2014, suivis par les Érythréens (15 %) et les Somaliens (5 %).

En mai 2014, le gouvernement danois a supprimé le critère du potentiel d'intégration qui était appliqué lors de la sélection des réfugiés – dont le nombre est contingenté. Le niveau d'éducation et les compétences ne sont donc plus pris en compte dans l'évaluation de la capacité des réfugiés à s'établir dans le pays. La sélection privilégiée en revanche la capacité d'accueil du pays ainsi que les besoins et les attentes des réfugiés.

Un amendement à la loi sur les étrangers présenté en novembre 2014 introduira un nouveau statut de pro-

tection subsidiaire pour les réfugiés en fonction de la situation générale dans leur pays d'origine.

Une modification des règles de naturalisation – entrée en vigueur en juillet 2014 – vise à faciliter la naturalisation des jeunes d'origine étrangère qui sont nés et ont grandi au Danemark, sous réserve qu'ils satisfassent à certains critères. En décembre 2014, le parlement danois a voté un amendement à la loi sur la nationalité, qui entrera en vigueur en septembre 2015. Selon les nouvelles dispositions, les ressortissants étrangers acquérant la nationalité danoise pourront conserver leur nationalité d'origine. Le nombre de naturalisations a atteint en l'espace de cinq ans un niveau record (4 500 en 2014), après les 1 500 enregistrées en 2013 et les 3 300 en 2012. Cette hausse est due principalement aux ressortissants des pays asiatiques, dont 3 000 ont été naturalisés au Danemark en 2014.

En mars 2014, le parlement danois a voté deux amendements à la loi sur le rapatriement, de manière à accroître les possibilités de rapatriement volontaire. Cette solution est une alternative intéressante pour les immigrés âgés et ceux dont l'intégration sur le marché du travail ou dans la société danoise a été difficile.

En septembre 2014, un plan d'action sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme a été lancé par les ministres de l'Intégration et de la Justice. L'objectif est d'améliorer la capacité des autorités locales à réagir face aux signes de radicalisation, à empêcher la radicalisation via Internet, à améliorer la coopération internationale et à mobiliser la société civile.

Une réforme adoptée par le parlement en décembre 2014 permet aux entreprises et aux universités danoises d'attirer plus facilement des travailleurs très qualifiés provenant des pays hors UE/EEE. Un nouveau dispositif accéléré pour les entreprises agréées (en place à partir d'avril 2015) vise à resserrer et simplifier le recrutement de travailleurs hautement qualifiés provenant de pays étrangers, et propose des conditions améliorées pour les chercheurs. Les diplômés de pays étrangers qui obtiennent une maîtrise ou un doctorat au Danemark peuvent demander un permis de résidence et s'installer dans le pays. Dans le système de carte verte (*GreenCard*), une plus grande importance sera accordée au niveau d'étude, et l'attribution de points sera adaptée pour répondre aux besoins du marché du travail danois. Cette réforme vise en outre à consolider les mesures d'exécution et de respect des conditions de travail et de rémunération.

### Pour en savoir plus

[www.ast.dk](http://www.ast.dk)

[www.sm.dk](http://www.sm.dk)

[www.justitsministeriet.dk](http://www.justitsministeriet.dk)

[www.newtodenmark.dk](http://www.newtodenmark.dk)


[www.workindenmark.dk](http://www.workindenmark.dk)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2012	2013	Moyenne		Milliers			
					2003-07	2008-12	2013			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	3.7	6.0	6.3	7.5	4.2	6.2	41.3			
Sorties	3.0	4.9	5.2	5.4	3.1	4.8	29.7			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<p><b>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</b> Danemark</p> <p>Legend: Moyenne annuelle 2003-12 (dashed blue), 2013 (solid grey)</p>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2012	2013	2012	2013						
Travail	5.9	7.9	13.5	15.1						
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.1	8.7	14.0	16.6						
Humanitaire	2.6	3.9	5.9	7.4						
Libre circulation	25.3	27.7	57.7	52.8						
Autres	3.9	4.2	9.0	8.1						
Total	43.8	52.4	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2005</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne 2008-12</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	6.9	6.2	7.0	6.2						
Stagiaires	1.9	1.4	1.4	2.0						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	2.6	3.3	3.9	3.7						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.4	0.9	1.1	1.4	0.5	0.8	7 557			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.0	5.6	4.0	4.4	3.5	5.4	25			
Accroissement naturel	1.7	1.6	1.0	0.6	1.5	1.4	3			
Solde migratoire	1.2	4.0	3.0	3.8	1.9	4.1	21			
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	6.5	7.7	8.2	8.6	6.5	7.7	476			
Population étrangère	5.0	6.2	6.7	7.2	5.1	6.2	397			
<b>Naturalisations</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	3.8	0.9	1.0	..	3.2	1.4	..			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Moyenne</b>					
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	80.3	76.5	76.3	76.0	81.0	78.3				
Hommes nés à l'étranger	72.1	67.1	66.1	67.3	68.4	69.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	72.9	72.6	72.0	71.7	73.4	73.4				
Femmes nées à l'étranger	55.6	60.6	56.8	59.1	55.2	59.4				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	4.3	7.8	7.1	6.4	4.0	6.2				
Hommes nés à l'étranger	8.3	15.5	13.5	11.4	10.9	11.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	5.1	5.8	6.6	6.5	4.6	5.5				
Femmes nées à l'étranger	9.9	12.1	15.9	13.5	9.8	12.2				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933263587>



Extrait de :  
**International Migration Outlook 2015**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2015-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2015), « Danemark », dans *International Migration Outlook 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2015-14-fr](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-14-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).